

richesses, cause d'effroi pour l'empereur, nous pouvons présumer que plusieurs de sa suite renoncèrent à consoler son exil par leurs services. Dion Cassius, au livre XLVIII de son *Histoire romaine*, mentionne ce bannissement, et le place en l'an 759 de Rome; mais il omet de rapporter un fait important dans la question ici débattue. Il est constant aujourd'hui que, lors du voyage de Caligula à Lyon, cet empereur, redoutant de la part d'Hérode quelque conspiration contre sa personne, fit partir sur-le-champ pour l'Espagne cet exilé et sa femme. A supposer donc qu'Hérode et Hérodiade eussent attiré dans notre ville quelques-uns de leurs compatriotes par le seul intérêt qui s'attache au malheur, ces serviteurs du dernier débris d'une famille royale n'auraient pas hésité à passer en Espagne. Bientôt Hérode et sa femme périrent dans leur second exil, accablés de chagrin et d'indigence (1). Ainsi le séjour d'Hérode doit être considéré comme un passage, et non comme le principe de l'établissement des Juifs à Lyon. Le silence absolu gardé par les Israélites jusqu'à l'époque de l'avènement des rois bourguignons, m'autorise d'ailleurs à préférer la seconde opinion, dont je vais parler.

Les Gaules furent le théâtre presque continuel d'invasions barbares, et pour ne parler que de celles qui se rattachent à notre histoire, je dirai que l'an 364 de l'ère chrétienne, suivant Paradin, les Allemands pénétrèrent jusques dans Lyon, dont ils furent chassés par Julien l'apostat. Plus tard, les Bourguignons, sortis des extrémités de l'Allemagne les plus voisines du nord, furent appelés dans les Gaules par l'empereur Valentinien, afin de résister aux fréquentes excursions des Allemands qui habitaient le long du Rhin. Ces barbares ne recevant point de l'empereur les secours d'argent qu'il leur

(1) Ce fait est confirmé par Josephe, *de Bello*, livre II, et par don Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, art. *Antipus* : Le faux Hegesippe, de *excidio Hierosolymæ*, livre II.